Pour plus d'informations, et pour répondre aux questions que vous vous posez :

Médiations & Parentalité 37

92 rue du Sanitas - 37000 TOURS

L'accès du public se fait par l'arrière du bâtiment au niveau de la rue Jean Aubry.

02 47 61 24 40

contact@mep37.fr

Caf Touraine - Service Communication © Adobe Stock - Istock - Septembre 2026
Imprimé par imprimerie Champagnac - Ne pas jeter sur la voie publique

SIMPLIFIEZ-VOUS LA CAF...

Points d'accueil

Points d'accueil en Touraine (siège, permanences)

Par téléphone

3230

(prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30

Sur caf.fr, vous pouvez :

- **Prendre rendez-vous à la Caf Touraine**
- **Faire des demandes et faire des simulations**
- **Accéder à votre compte (accès sécurisé)**

 Consulter vos paiements, suivre vos démarches, signaler un changement, télécharger une attestation...

App mobile Caf - Mon compte

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

« Je souhaite retrouver un dialogue familial »

LA MÉDIATION FAMILIALE

CONFLITS FAMILIAUX,
SÉPARATIONS, DIVORCES...



En partenariat avec
Médiation & Parentalité 37

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf Touraine



LA MÉDIATION FAMILIALE

Engager une médiation familiale pour vous aider à dépasser le conflit, trouver un accord et préserver les liens familiaux.

Qu'est-ce-que c'est ?

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociations qui vous permet :

• d'aborder les problèmes liés à un conflit familial,

• de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, avec un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial.

Quel est le rôle du médiateur familial ?

• Rétablir la communication au sein du foyer familial.

• Créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes.

Qui est concerné ?

Adultes, enfants, grands-parents.

La médiation familiale peut être à votre initiative ou à celle d'un juge.

Dans tous les cas, la médiation ne peut commencer que si les deux personnes concernées sont présentes et ont donné leur accord.



LA MÉDIATION FAMILIALE SE DÉROULE EN 3 ÉTAPES

1. **l'entretien d'information,** *au cours duquel le médiateur familial vous présente les objectifs, le contenu et les thèmes que vous pouvez aborder. Vous pouvez ainsi accepter ou refuser de vous engager. Cet entretien est sans engagement.*

2. **les entretiens de médiation familiale** *d'une durée de 1h30 à 2 h environ,*

3. **si vous aboutissez à un accord,** *vous pouvez demander au juge, selon votre situation de l'homologuer.*

Un soutien financier

L'entretien d'information (première séance) est gratuit. Votre participation financière sera calculée en fonction de votre quotient familial.

Parce qu'il est important de rétablir le dialogue